



PUBLIC VISÉ

- Travailleurs devant s'équiper d'un scaphandre lors de la manipulation de substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Avoir suivi une Formation d'Equipier de Seconde Intervention.
- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable peut être réalisé avec notre référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Risque chimique** : Articles R4412-38 et R4412-39 du code du travail.
- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.



DURÉE DE L'ACTION

- 7 heures (1 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Préserver sa santé et assurer sa sécurité dans le respect des consignes établies selon les prescriptions des Fiches de Données de Sécurité.
 - > Intervenir sous scaphandre et protection respiratoire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- **Equipements à mettre à disposition par l'entreprise** :
 - L'employeur peut mettre à disposition ses Agents Chimiques Dangereux (ACD), ses Fiches de Données de Sécurité (FDS), ses notices de poste, son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)
- Zone d'évolution pour pouvoir réaliser les mises en situation pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la compréhension des FDS et la mise en œuvre du scaphandre et d'une protection respiratoire.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Les fondamentaux de l'intervention des ESI.
 - > Le risque chimique.
 - > Les équipements de protection individuelle.
 - > La marche générale des opérations sur un risque chimique.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > La présentation du matériel risque chimique.
 - > La méthodologie de l'intervention.
 - > Mise en situation sur scénarios.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.





PUBLIC VISÉ

- Travailleurs manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aucun.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Risque chimique** : Articles R4412-38 et R4412-39 du code du travail.
- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
- Note : Cette formation obligatoire issue du Code du Travail ne constitue pas l'habilitation N1 de l'UIC



DURÉE DE L'ACTION

- 2 heures
- 2 sessions sur une ½ journée
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 10 à 20% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Préserver sa santé et assurer sa sécurité dans le respect des consignes établies selon les prescriptions des Fiches de Données de Sécurité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- **Équipements à mettre à disposition par l'entreprise** :
 - L'employeur peut mettre à disposition ses Agents Chimiques Dangereux (ACD), ses Fiches de Données de Sécurité (FDS), ses notices de poste, son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)



MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la compréhension des FDS.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD) :
 - > Effets sur la santé.
 - > Incendie et explosion.
 - > Pictogrammes de sécurité (Système Général Harmonisé – ONU).
 - > Etiquetage des produits et Fiches de Données de Sécurité (FDS).
 - > Equipements de Protection Individuelle (EPI).
 - > Déversements accidentels.
 - > Secours en cas d'exposition.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Etude des FDS et de l'étiquetage des ACD de l'établissement.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.





PUBLIC VISÉ

- Travailleurs manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Aucun.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Risque chimique** : Articles R4412-38 et R4412-39 du code du travail.
- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
- Note : Cette formation obligatoire issue du Code du Travail ne constitue pas l'habilitation N1 de l'UIC



DURÉE DE L'ACTION

- 4 heures (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 30 à 40% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Préserver sa santé et assurer sa sécurité dans le respect des consignes établies selon les prescriptions des Fiches de Données de Sécurité.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- **Équipements à mettre à disposition par l'entreprise** :
 - L'employeur peut mettre à disposition ses Agents Chimiques Dangereux (ACD), ses Fiches de Données de Sécurité (FDS), ses notices de poste, son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)
- Chaque stagiaire doit se munir des équipements de protection individuelle contre les ACD fournis par son employeur

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la compréhension des FDS et la mise en œuvre des divers EPI.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Principes de la prévention des risques chimiques.
 - > Risques liés aux Agents Chimiques Dangereux (ACD) :
 - > Effets sur la santé.
 - > ACD classés Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR).
 - > Atmosphères internes.
 - > Incendie et explosion.
 - > Pictogrammes de sécurité (Système Général Harmonisé – ONU).
 - > Etiquetage des produits et Fiches de Données de Sécurité (FDS).
 - > Equipements de Protection Individuelle (EPI).
 - > Déversements accidentels.
 - > Secours en cas d'exposition.
 - > Vidéos
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > Etude des FDS et de l'étiquetage des ACD de l'établissement.
 - > Identification des produits et des mesures de prévention et de protection (mise en œuvre des EPI) in situ.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.



PUBLIC VISÉ

- Travailleurs devant s'équiper d'un scaphandre lors de la manipulation de substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.

PRÉREQUIS ET ACCESSIBILITÉ À LA FORMATION

- Avoir réalisé une formation Initiale au Port du scaphandre.
- Aptitude physique pour réaliser la formation.
- Pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable peut être réalisé avec notre référent handicap.

TEXTES OFFICIELS JUSTIFIANT L'ACTION DE FORMATION

- **Risque chimique** : Articles R4412-38 et R4412-39 du code du travail.
- **Formation à la sécurité** : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.



DURÉE DE L'ACTION

- 4 heures (1/2 journée)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des apprenants représentent 50% du temps de formation



PÉRIODICITÉ DE L'ACTION

- A définir par l'employeur.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 10 apprenants maximum

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de :
 - > Préserver sa santé et assurer sa sécurité dans le respect des consignes établies selon les prescriptions des Fiches de Données de Sécurité.
 - > Intervenir sous scaphandre et protection respiratoire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Installations nécessaires : salle de réunion, tables, chaises, **mur clair pour projection**, tableau papier ou effaçable.
- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection.
- Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.

MOYENS D'ENCADREMENT

- Équipe pluridisciplinaire de formateurs,
- Responsable pédagogique,
- Service administratif,
- Service qualité,
- Service relations clients.

MOYENS TECHNIQUES

- **Equipements à mettre à disposition par l'entreprise** :
 - L'employeur peut mettre à disposition ses Agents Chimiques Dangereux (ACD), ses Fiches de Données de Sécurité (FDS), ses notices de poste, son Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER)
- Zone d'évolution pour pouvoir réaliser les mises en situation pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES ACQUIS ET SANCTION DE L'ACTION DE FORMATION

- Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation impliquant la compréhension des FDS et la mise en œuvre du scaphandre et d'une protection respiratoire.
- Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

- **Enseignements théoriques** (savoirs) :
 - > Les fondamentaux de l'intervention des ESI.
 - > Le risque chimique.
 - > Les équipements de protection individuelle.
 - > La marche générale des opérations sur un risque chimique.
- **Enseignements pratiques** (savoir-faire) :
 - > La présentation du matériel risque chimique.
 - > La méthodologie de l'intervention.
 - > Mise en situation sur scénarios.
- Evaluation des apprenants et Bilan de la formation.

TARIF ET DÉLAI DE RÉALISATION

- Sur devis, nous consulter.

